



Lieu-dit Court Pivert à Segré en Anjou Bleu.

## CRUES HISTORIQUES SUR LE BASSIN DE L'OUDON

Le bassin versant de l'Oudon a subi un évènement pluviométrique très intense le mardi 18 juin 2024 ayant entraîné des crues très dommageables.

Sur la commune de Cossé-le-Vivien, il est tombé 189mm de pluie en quelques heures, soit l'équivalent de 2 mois de pluie habituellement. D'autres communes ont également subi des cumuls importants. Les réseaux ont vite été saturés et les fossés et cours d'eau ont débordé.

Une intensité de pluie comme celle-ci est historique puisque jamais observée auparavant. Elle a généré une onde de crue qui s'est déplacée sur l'Oudon du Nord du bassin au Sud. À Craon, le niveau d'eau a dépassé le seuil référence de 1996 de 2,86m et est arrivé à 3,25m ce jeudi 20 juin 2024 (sources : Vigicrues). L'onde de crue s'est également déplacée sur les affluents (Araize, Uzure, Chéran, Verzéa,...) de l'Ouest vers la confluence avec l'Oudon à l'Est.

Les élus et agents du Bassin de l'Oudon se sont mobilisés pour la surveillance des niveaux d'eau et gérer au mieux l'évènement au niveau des rivières. (Ce sont les communes et l'Etat qui se chargent du secours à la personne). Les ouvrages de sur-stockage des eaux, gérés par le syndicat du bassin de l'Oudon et autorisés pour limiter les effets des crues en période hivernale, n'étaient pas activés à cette période de l'année. Bien qu'ils ne soient pas prévus pour limiter les effets des pluies orageuses, la question s'est posée de les activer pour limiter les effets des crues à Segré.

**Bassin de l'Oudon**  
6 rue de la Roirie  
49500 Segré-en-Anjou-Bleu  
contact@bvoudon.fr 0241925284



**COSSÉ LE VIVIEN**

**189 MM DE PLUIE EN QUELQUES HEURES**

=

**2 MOIS DE PLUIE**

Au final, les Préfets ont autorisé l'activation des sites de la Rincerie (stockage dans l'étang) et de la Grande Queille (stockage dans une prairie) pour limiter les effets des crues en amont de Segré, à Saint Aubin du Pavail, compte tenu d'un nouvel épisode orageux attendu dans la nuit des 20 au 21 juin 2024. Les sites se sont remplis les 20 et 21 juin et ont été désactivés avec le retour du soleil les 22 et 23 juin. Il est important de préciser qu'il n'y a pas de sites de stockage en amont de Craon et de Cossé le Vivien.

Après l'épisode, les techniciens milieux aquatiques ont prospecté le terrain pour repérer les arbres tombés dans les cours d'eau, dans le but de faire enlever ceux qui menacent les ponts ou ouvrages. Le syndicat a un dispositif qui régule les crues hivernales mais qui n'est pas adapté aux évènements estivaux. La collectivité constate des phénomènes plus violents sur des périodes estivales, le dispositif actuel ne répond pas à ces évènements. La réflexion est ouverte pour s'adapter au mieux.

